

Initiatives ministérielles

Mme le vice-président: Je peux donner au député l'assurance que la réponse sera donnée le plus tôt possible. Nous ne croyons pas, cependant, que cela devrait nous empêcher de poursuivre le débat.

La parole est au député de Calgary-Centre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir traiter de la motion n° 30 qui apporte des changements importants, et selon moi depuis longtemps attendus, au Règlement de la Chambre.

[Français]

Le Parlement a pour tâche de débattre les questions et de prendre des décisions et le Règlement de la Chambre est l'élément moteur de ce processus. Il régit les travaux de la Chambre et établit un cadre dans lequel le gouvernement mène son programme législatif et l'opposition demande à celui-ci, de façon ordonnée, et aux députés, de débattre les questions et de prendre des décisions par vote majoritaire.

La modification du Règlement proposée au Parlement est le résultat d'une année de discussions et de la grande collaboration des leaders de la Chambre. Il s'agit également de la plus importante série de changements proposés dans l'histoire moderne du Parlement canadien.

Les propositions visent les objectifs suivants: l'amélioration du Parlement en tant que tribune où se déroulent des débats pertinents et de qualité, grâce à la modernisation de règles désuètes et vagues; une plus grande contribution des députés au processus parlementaire, mais aussi la reconnaissance de leurs obligations envers leurs commettants.

[Traduction]

J'aimerais parler de l'environnement public. Le Parlement et les politiciens sont déconsidérés et il se manifeste actuellement un cynisme grandissant au sein de l'opinion publique canadienne, en particulier à l'égard de cette institution. Cette situation me semble dangereuse et elle devrait nous préoccuper tous. Les gens exigent plus de contact avec leurs députés et ils veulent être consultés davantage. Nous sommes loin de l'époque où les Canadiens se contentaient de voir leur représentant partir pour défendre leurs intérêts au Parlement canadien. Les citoyens veulent maintenant entretenir des rapports plus soutenus.

• (1540)

Les demandes de référendum et de destitution en témoignent. On réclame le vote libre. Nous entendons constamment dire que les gens veulent avoir plus d'in-

fluence sur leurs députés. Certaines de ces influences sont légitimes, d'autres moins. Le fait qu'on nous demande de représenter chacun notre paroisse ou notre circonscription à l'exclusion de tout autre intérêt est, selon moi, dans le contexte actuel, un phénomène dangereux car pour assurer l'unité d'un pays comme le nôtre, il faut justement tenir compte des points de vue de toutes les régions.

Si les parlementaires sont incapables de comprendre les points de vue des autres, si moi par exemple, qui viens de l'Alberta, ne suis pas en mesure de comprendre les préoccupations de quelqu'un qui vient du Cap-Breton, de Terre-Neuve ou du Québec, et de participer, et, bien entendu, de voter de concert avec mes collègues, si je dois plutôt céder aux pressions politiques et toujours voter pour lorsque c'est favorable aux intérêts de Calgary et contre dans les autres cas, si nous agissions tous de la sorte, nous ne servirions pas très bien les intérêts nationaux. On ne peut assurer ainsi l'unité d'un pays, ni celle d'une famille. Or, on entend justement des demandes en ce sens.

Je ne prétends pas que les règles parlementaires soient la cause de toutes les préoccupations manifestées par le public, mais elles y sont pour quelque chose. Nos actes et notre réputation en tant que parlementaires y sont certainement pour quelque chose. Nous ne devrions donc pas aborder la question de notre mode de fonctionnement, des règles qui nous gouvernent, du point de vue de nos avantages partisans dans notre système multipartite. Nous devrions plutôt nous intéresser aux avantages à long terme pour le Parlement et surtout pour le pays.

La population nous dit qu'elle veut plus d'information et moins de beaux discours. Ce qu'elle voit de nos travaux est souvent blessant, à plus d'un chapitre. Je pense que tous les députés ont reçu des écoliers, qui ont pris place à la tribune, qui ont assisté à nos débats et qui sont repartis songeurs, disant que s'ils agissaient ainsi en classe, leur professeur les punirait sévèrement.

Je ne veux pas blâmer le Parlement actuel ou tel ou tel parti, parce que c'est une situation très courante. Le problème est partiellement attribuable au fait que les moyens utilisés pour informer la population de nos travaux ne sont pas efficaces.

Le bulletin du 25 mars de Radio-Canada sur la modification du Règlement est peut-être un bon exemple. C'était un ramassis de séquences éparses donnant l'impression aux téléspectateurs que le gouvernement cherchait à étouffer le Parlement, alors qu'il n'y a rien de plus faux. Ce bulletin de trois minutes comportait des inexactitudes grossières. Il n'est pas étonnant que personne,